

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mars 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 118)

Tombé

N° AC932

AMENDEMENT

présenté par

Mme Calvez, Mme Melchior, Mme Brulebois, Mme Delpech, M. Fait, Mme Genetet, M. Laussucq, M. Marion, M. Sorre, Mme Spillebout, Mme Thevenot, Mme Levasseur et M. Masségla

ARTICLE 3

I. – À l'alinéa 6, après le mot :

« impartialité »,

insérer les mots :

« , à l'honnêteté, à l'indépendance et au pluralisme ».

II. – En conséquence, à l'alinéa 22, procéder à la même insertion.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Alors que la décision du Conseil d'État du 13 février 2024 invite à davantage d'exigence sur le pluralisme des médias et que le risque d'affaiblissement de l'indépendance des médias publics est régulièrement soulevé par les acteurs du secteur qui craignent pour la pérennité de son financement, il apparaît nécessaire d'ajouter les 3 mots désignant des clés essentielles au service public, aux côtés de l'impartialité.